

Matière: 'Houmach - Rubrique: Sefer Devarim - Paracha: Ki tetsé, Ch.21 v.18-21

Thème: Le fils rebel - Auteur: Dan Bijaoui

Titre: Rupture avec l'origine



Observations du rédacteur

Cette section peut, en raison du peu de versets, amener à penser à tort qu'il n'existe à son sujet qu'un petit nombre d'hala'hot. En réalité, s'il est vrai que les Sages ne déduisent pas beaucoup de lois des versets de cette paracha, la tradition en enseigne beaucoup. Ce sont pour la plupart des *'hala'hot léMoché miSinaï*, des lois reçues de générations en générations depuis Moïse notre maître.

Cette étude se divisera en deux parties. La première portera sur les hala'hot importantes de cette paracha. La seconde portera sur l'étude proprement dite des versets et du sens de cette mitsva tel que les Richonim la commentent.



Le texte étudié

דברים כ"א -י"ח-כ"א'

יח כִּי-יְהִי לְאִישׁ, בֶּן סוֹרֵר וּמוֹרֶה--אֵינָנוּ שֹׁמֵעַ, בְּקוֹל אָבִיו וּבְקוֹל אִמּוֹ; וַיִּסְרוּ אֹתוֹ, וְלֹא יִשְׁמַע אֲלֵיהֶם. יט וַתִּפְּשׁוּ בּוֹ, אָבִיו וְאִמּוֹ; וְהוֹצִיאוּ אֹתוֹ אֶל-זִקְנֵי עִירוֹ, וְאֶל-שַׁעַר מְקוֹמוֹ. כ וַאֲמָרוּ אֶל-זִקְנֵי עִירוֹ, בְּנֵינוּ זֶה סוֹרֵר וּמוֹרֶה--אֵינָנוּ שֹׁמֵעַ, בְּקוֹלָנוּ; זֹלָל, וְסָבָא. כא וּרְגַמְהוּ כָּל-אֲנָשֵׁי עִירוֹ בְּאֲבָנִים, וּמֵת, וּבְעֶרְתָּ הָרֶעַ, מִקְרָבְךָ; וְכָל-יִשְׂרָאֵל, יִשְׁמְעוּ וַיִּרְאוּ.

Deutéronome 21, 18-21

18 Si un homme a un fils libertin et rebel, sourd à la voix de son père comme à celle de sa mère, et qui, malgré leurs corrections, persiste à leur désobéir, 19 son père et sa mère se saisiront de lui, le traduiront devant les anciens de sa ville, au tribunal de sa localité, 20 et ils diront aux anciens de la ville: "Notre fils que voici est libertin et rebel, n'obéit pas à notre voix, s'adonne à la débauche et à l'ivrognerie." 21 Alors, tous les habitants de cette ville le feront mourir à coups de pierres, et tu extirperas ainsi le vice de chez toi; car tout Israël l'apprendra et sera saisi de crainte.



Notes de l'enseignant

[Pentateuque](#)
[Deutéronome ch. 21, v. 18 à 21,](#)
[\(דברים - Dévarim\)](#)



L'hébreu dans le texte

- **סורר**: 'qui dérive'. Rachi enseigne que ce mot a pour racine le verbe 'סר' = 'se détourner'. Ici ce mot signifie que l'enfant désobéit à la parole parentale et ne fait pas ce que ces derniers lui demandent.
- **מורה**: 'qui se révolte'. Rachi explique que ce terme désigne le fait que le fils refuse la parole paternelle. Ainsi, un Sage qui n'accepte pas la parole des Sages est appelé 'זקן ממרא', 'le sage rebelle'. Ici ce mot désigne le fait que l'enfant, en plus de désobéir, fait des choses que ses parents interdisent.
- **ויסרו**: littéralement 'faire souffrir'. Le sens littéral est ici 'infliger une correction', 'donner des coups'.
- **ותפשו**: De la racine 'תפש', 'attraper', 'saisir'.
- **זולל**: Ibn Ezra à la suite de l'enseignement des Sages dans le Talmud explique que ce mot désigne le fait de manger beaucoup de viande. Cependant, ce dernier ajoute que ce mot désigne de manière plus générale toute personne qui est prête à donner tout ce qu'elle a afin d'assouvir ses désirs.
- **סובא**: Une personne qui boit de l'alcool et se saoule. Ibn Ezra explique que ces deux derniers termes font référence à l'épicurien. Ce mot d'origine grecque désigne dans la bouche des Sages l'homme qui désire la vie matérielle de ce monde et ses plaisirs: la nourriture et la boisson.
- **ורגמוהו**: De la racine 'רגום', 'jeter des pierres', 'lapider'.



Analyse thématique

1) QUELLE EST LA FAUTE DU סורר ומורה?

Maïmonide, dans son livre 'Michné Tora' ouvre le chapitre du **בן סורר ומורה** ainsi:

רמב"ם משנה תורה הלכות ממרים פרק ז' הלכה א'

... וזו אכילת בו סורר ומורה שאינו נהרג אלא על אכילה מכוערת שאכל שנאמר "זולל וסובא" מפי השמועה למדו שזולל הוא האוכל בשר ברעבתנות וסובא השותה יין ברעבתנות.

Maïmonide Michné Tora règles 'mamérim' chapitre 7 loi 1

... C'est la façon qu'à de manger le סורר ומורה, car celui-ci n'est tué que pour sa manière laide de manger, comme il dit 'זולל וסובא'. Ils ont appris par tradition que זולל désigne celui qui mange de la viande comme un affamé, et סובא celui qui boit du vin comme un assoiffé.

Ainsi pour Maïmonide, la faute qui rend le fils rebel passible de mort est sa manière de manger.



Pistes de réflexions et débats

Une difficulté apparait sur cette explication. En effet, si le verset accuse cette manière de manger et de boire, la Tora reproche aussi le fait de se rebelr contre ses parents. Et c'est la raison pour laquelle il est appelé et présenté comme 'סורר ומורה' rebel et détourné'. Pourquoi Maïmonide à-t-il alors compris que la faute du fils rebel est sa manière de se nourrir et de boire? De plus, une grossière manière de se nourrir est elle vraiment une faute passible de mort?

D'ailleurs, Ramban dans son commentaire sur le verset 18 écrit clairement:

רמב"ן פסוק י"ח

. . . והנה יש עליו שני עונשים, האחד שהוא מקלה אביו ואמו וממרה בהם, והשני שהוא זולל וסובא עובר על מה שנצטוונו "קדושים תהיו". ונאמר עוד "ואותו תעבודו ובו תדבקו" כאשר פרשתי שנצטוונו לדעת ה' בכל דרכינו, וזולל וסובא לא ידע דרך ה'.

Na'hmanide verset 18

... Voilà qu'il est passible de deux punitions (il a commis deux fautes). La première est qu'il dénigre son père et sa mère et se révolte contre eux. La seconde, qu'il boit et mange et transgresse ce sur quoi nous avons été ordonné: 'soyez saints'. De plus il est écrit: 'et c'est lui que vous servirez et vous vous lierez à lui' comme je l'ai expliqué que nous avons été ordonné de connaître Dieu dans toutes nos démarches, et le 'זולל וסובא' ne peut connaître la voie de Dieu.

Pour Ramban, le fils rebel est accusé de deux fautes:

- 1- Le fait de se rebelr contre ses parents.
- 2- Le fait qu'il renie toute sainteté



Pistes de réflexions et débats

Ces actes ne sont pas en tant que tels passible de mort, en effet, un adulte agissant de la sorte n'est pas tué. Pourquoi alors cet enfant devient-t-il passible de mort pour ces agissements? (Nous reviendrons sur ce sujet plus bas).

2) LES DINIM

Nous avons vu que le **בן סורר ומורה** devenait passible de mort pour sa manière de manger et boire; du moins tel est l'avis de Maïmonide. Cependant, beaucoup de conditions sont requises afin qu'un enfant devienne **סורר ומורה**. Nous allons maintenant énumérer les plus importantes.

Pour cela nous suivrons Maïmonide à l'aide de son ouvrage le Michné Tora.

Maïmonide commence le détail des conditions pour rendre passible de mort le **סורר ומורה** par ces termes:

רמב"ם משנה תורה הלכות ממרים פרק ז' הלכה ב'

אכילה זו שהוא חייב עליה דברים הרבה יש בהם והם כולם הלכה למשה מסיני.

Maïmonide Michné Tora règles 'mamérim' chapitre 7 loi 2

Cette manière de manger pour laquelle il se rend passible de mort comporte beaucoup de conditions. Elles sont toutes des hala'hot de Moïse au Sinaï.

C'est-à-dire que ces conditions ne trouvent pas d'appui sur les versets de la Tora. Elles font partie des lois transmises à l'oral depuis Moïse notre maître.

Maïmonide poursuit:

רמב"ם משנה תורה הלכות ממרים פרק ז' הלכה ב'

אינו חייב סקילה עד שיגנוב משל אביו ויקנה בשר בזול ויין בזול ויאכל וישתה חוץ מרשות אביו בחבורה שכולן ריקנים ופחותים. ויאכל הבשר חי ואינו חי מבושל ואינו מבושל כדרך שהגנבים אוכלים וישתה היין מזוג כדרך שהגררנים שותים. והוא שיאכל משקל חמישים דינרים מבשר זה במלוגמא אחת וישתה חצי לוג מיין זה בבת אחת.

Maïmonide Michné Tora règles 'mamérim' chapitre 7 loi 2

Il n'est passible de lapidation que s'il vole son père et achète de la viande et du vin à bas prix, et qu'il mange et boit en dehors du domaine de son père au milieu d'un rassemblement de personnes vides et bas. Et qu'il mange de la viande mi-cru mi-cuite, comme l'habitude des voleurs et qu'il boit du vin coupé comme l'habitude des personnes avides. Et il doit manger l'équivalent de cinquante dinarim de cette viande d'une seule bouchée, et qu'il boit un demi-log de vin d'un coup.

Nous pouvons déjà diviser ces règles selon trois catégories:

- 1 La rébellion contre le père: le fils vole le père et mange en dehors de son domaine.
- 2 L'anti-sainteté: il mange avec des personnes dépravés et mange de manière grossière.
- 3 Que sa conduite puisse persister dans le temps: il doit acheter à bas prix, et manger comme les personnes avides mais de manière à pouvoir continuer dans le temps, c'est à dire de la viande semi crue et boire du vin semi coupé. En effet, il est impossible de manger de la chair crue et de boire du vin continuellement.

Il semble que nous retrouvons ici les deux fautes fondamentales que Na'hmanide a mentionnées plus haut, à savoir la rébellion contre l'autorité des parents et la dépravation.



Pistes de réflexions et débats

Qu'ajoute la troisième catégorie? Si les deux premières fautes sont passibles de mort, pourquoi est-il nécessaire qu'elles puissent perdurer dans le temps? Une fois commises, elles devraient rendre l'enfant passible de mort? Nous le verrons plus bas, Rachi, à la suite des Sages affirmera que l'enfant n'est pas passible de mort pour ses actions, mais la Tora sait que dans l'avenir il en viendra à voler les adultes et deviendra un meurtrier. La Tora a préféré le mettre à mort innocent que d'attendre qu'il devienne coupable.

Comment Dieu peut-il juger l'homme sur ce qu'il deviendra dans l'avenir, est-ce là une conduite juste, ne devons-nous pas juger l'homme tel qu'il est dans le présent? Le verset n'enseigne-t-il pas que Dieu dit au sujet de Ismaël: 'tel qu'il est maintenant'?

Maïmonide continue:

רמב"ם משנה תורה הלכות ממרים פרק ז' הלכה ב'

וכן אם גנב משל אביו ואכל אכילה מכוערת כזו ברשות אחרים והיתה אכילת עבירה אפילו מדבריהם פטור שנאמר: "איננו שומע בקולנו" שאינו עובר באכילה זו אלא על קולם יצא זה שעבר בה על דברי תורה.

Maïmonide Michné Tora règles 'mamérim' chapitre 7 loi 2

De même, s'il a volé son père et a mangé de cette manière dépravée dans le domaine d'étrangers, et qu'il mange un interdit même Rabbinique il est patour comme il est dit: "il n'obéit pas à notre voix" c'est-à-dire qu'il ne transgresse par cette manière de manger que leurs paroles (les parents), est exclu celui que transgresse les paroles de la Tora.

Nous apprenons maintenant que si le fils rebel mange en transgressant des mitsvot de la Tora, comme par exemple s'il mange des aliments interdits, il n'est plus passible de mort, et cela même s'il ne manque aucune condition.

**Pistes de réflexions et débats**

La difficulté est manifeste, en effet, le fils rebel n'a-t-il pas aggravé son cas en transgressant en plus de la parole paternelle celle de Dieu? Le fait de désobéir à la parole de Dieu amoindrit-il la gravité de la conduite du fils rebel?

Maïmonide ajoute que si le fils rebel se nourrit de la sorte lors d'un repas de mitsva (par exemple lors de la montée à Jérusalem pour manger le maaser chéni, ou lors d'un repas de deuil bien que ce dernier ait été institué par les Sages) il est patour de la mort.

**Pistes de réflexions et débats**

Pourquoi lors d'un repas de mitsva un tel comportement ne rend-il pas l'enfant 'fils rebel'? Est-ce que la force de la mitsva emporte tout le non sens pour lui donner un sens?

Le fils rebel est condamnable à partir de treize ans, s'il a deux poils de puberté jusqu'au jour où ces deux poils sont suffisamment longs pour entourer son membre sexuel. A partir de là il n'est plus condamnable. De plus, les Sages enseignent que trois mois après la sortie des deux poils (après treize ans) il n'est plus condamnable même si ses deux poils n'entourent pas son membre, car il est dit: 'Si un homme a un fils libertin et rebel' un fils et non un père, or après trois mois sa femme peut être enceinte et le savoir (ce n'est qu'après trois mois qu'une femme peut savoir si elle est enceinte) rendant le fils (son mari), père.

Maïmonide déduit à la suite des Sages:

רמב"ם משנה תורה הלכות ממרים פרק ז' הלכה ו'

כל ימיו של בן סורר ומורה אינן אלא שלושה חודשים מאחר שהביא שתי שערות. . . הא למדת שאם הקיף השיער את כל הגיד קודם שישלים שלושה חודשים הרי זה פטור.

Maïmonide Michné Tora règles 'mamérim' chapitre 7 loi 6

La période durant laquelle une enfant peut devenir un fils rebel est de trois mois après que celui-ci porte deux poils... Tu as appris que si le poil entoure le membre avant les trois mois il est patour.

Au sujet de la démarche que les parents devaient suivre afin d'amener le fils rebel au tribunal pour être juger, Maïmonide écrit:

רמב"ם משנה תורה הלכות ממרים פרק ז' הלכה ז'

כיצד דנים בן סורר ומורה מביאין אותו אביו ואמו תחילה לבית דין של שלושה ואומרין להם בננו זה סורר ומורה. ומביאים שני עדים שגנב משל אביו וקנה בשר ויין במה שגנב ואכל אותה אכילה האמורה אחר ההתראה. וזו היא העדות הראשונה ומלקין אותו כשאר חייבי מלקות. שנאמר ויסרו אותו ולא ישמע אליהם. חזר וגנב משל אביו ואכל אכילה זו. אביו ואמו מביאים אותו לבית דין של שלושה ועשרים ומביאים שני עדים ומעידים עליו שגנב ואכל אכילה זו האמורה אחר שהתרו בו וזו היא עדות אחרונה אפילו היו השניים הראשונים הם האחרונים. ואחר שמקבלים עדותן בודקים אותו שמא הקיף השער את כל הגיד. אם לא הקיף ולא שלמו לו שלושה חודשים גומרים דינו כדרך כל הרוגי בית דין וסוקלים אותו.

Maïmonide Michné Tora règles 'mamérim' chapitre 7 loi 7

Comment juge-t-on le fils rebelle? Son père et sa mère l'emmenent d'abord au tribunal de trois (juges) et leur disent: 'notre fils qui est là est rebelle'. Et l'on apporte deux témoins qu'il a volé son père et a acheté avec ce qu'il a volé de son père de la viande et du vin et a mangé de cette manière dépravée après qu'il a reçu un avertissement. Et c'est là le premier témoignage. On le frappe comme les passibles de flagellation comme il est dit: "et ils le frapperont, et s'il persiste à leur désobéir". S'il récidive et vole son père et mange de manière dépravée, son père et sa mère l'amènent au tribunal de vingt trois (juges), on apporte deux témoins qui déclarent qu'il a volé son père et a mangé de cette manière expliquée après avoir reçu un avertissement, et c'est là le dernier témoignage. Les derniers témoins pouvaient être les mêmes que les premiers. Après avoir reçu leur témoignage, on l'examine car peut-être que le poil entourait déjà le membre sexuel. S'il ne l'entourait pas et que les trois mois ne s'étaient pas écoulés, on mène à terme son jugement comme tous les passibles de mort et on le lapide.

Maïmonide explique ici que le fils rebelle avait le droit à une chance. La première fois que les parents emmenent leur fils au tribunal, on ne le mettait pas à mort, mais il recevait des coups pour le remettre dans le droit chemin. Ce n'est qu'après sa récidive qu'il était condamné.

De plus nous apprenons que ce sont les parents qui devaient l'amener au tribunal et c'est sur leur parole qu'il devenait passible de mort pour sa rébellion et sa décadence, au point que si les parents pardonnaient à leur enfant celui-ci était patour.

**Pistes de réflexions et débats**

Si la conduite de l'enfant est condamnable, pourquoi le pardon des parents peut-il jouer un rôle dans sa condamnation. Nous voyons que le rapport au parent est ici important. Pourquoi?

Les Sages enseignent que les parents et leur unité jouent dans cette paracha un rôle essentiel.

Maïmonide écrit:

רמב"ם משנה תורה הלכות ממרים פרק ז' הלכה י'

היה אביו רוצה ואמו אינה רוצה, אמו רוצה ואביו אינו רוצה
אינו נעשה בן סורר ומורה. . . היה אחד מהם גדם או חיגר או
אילם או סומה או חרש אינו נעשה בן סורר ומורה.

Maïmonide Michné Tora règles 'mamérim' chapitre 7 loi 10

Si le père voulait et la mère ne voulait pas, ou si la mère voulait et le père ne voulait pas il ne devient pas 'fils rebel'. Si l'un des deux était manchot ou estropié ou muet ou aveugle au sourd il ne devient pas 'fils rebel'.

L'unité des parents est exigée pour rendre l'enfant condamnable. De plus, il est nécessaire qu'ils ne souffrent pas d'infirmité.

**Pistes de réflexions et débats**

La question est claire: pourquoi l'unité et le corps en bonne santé des parents sont-ils nécessaires ? De plus si Maïmonide a rassemblé ces deux règles, c'est qu'elles doivent avoir un rapport entre elles?

Une dernière hala'ha est intéressante:

רמב"ם משנה תורה הלכות ממרים פרק ז' הלכה י"א

גזרת הכתוב היא שלא יסקל אלא בן סורר ומורה אבל הבת אינה נידונת בדין זה שאין דרכה להמשך באכילה ושתיה כאיש.

Maïmonide Michné Tora règles 'mamérim' chapitre 7 loi 10

Le verset décrète que seul un garçon rebelle est lapidé mais une fille n'est pas justiciable pour cela car il n'est pas de sa nature d'être attirée par la nourriture et la boisson comme l'homme.



Pistes de réflexions et débats

Ne connaît-on pas des filles rebelles? De plus, dans le Talmud, les Sages semblent soutenir l'inverse, à savoir que les filles sont plus influençables que les hommes?

3) LE SENS DE LA MITSVA

La question du sens et de la justesse de cette mitsva est difficile. Tout d'abord et comme nous l'avons demandé, comment la Tora peut-elle condamner un jeune homme à mort pour des faits qui, en tant que tels ne sont pas passibles de mort? En effet si un homme agit de la sorte, c'est-à-dire qu'il passe son temps à boire, à manger et à voler ses parents, il n'est pas passible de mort.

Pourquoi la Tora a-t-elle alors condamné cet enfant pour ces agissements? De plus, nous l'avons aussi soulevé plus haut, les Sages enseignent qu'en effet le fils rebelle n'est pas encore condamnable pour ses agissements, mais la Tora décrète qu'il est préférable de le juger maintenant - puisque fondamentalement innocent - que d'attendre et le laisser devenir un bandit meurtrier. Nous demandons à la suite des commentateurs, est-ce que juger un individu dans le présent en fonction de son devenir futur est véritablement juste, la liberté ne nous enseigne-t-elle pas que le retour (la téchouva) est possible, et qu'ainsi, même le fils rebelle peut changer de voie dans l'avenir?

Cette question se trouve appuyée par le fait que Dieu, au moment où Ismaël a risqué de mourir lors de la fuite d'Agar, lorsque celle-ci le posa dans un coin dans le désert afin de ne pas être témoin de sa mort, déclare 'tel qu'il est maintenant'; et les Sages de commenter que Dieu connaissant le futur et le devenir cruel de la nation d'Ismaël ne l'a tout de même pas condamné et laissé mourir, car Dieu juge ses créatures en fonction de ce qu'ils sont dans le présent. Pourquoi le fils rebelle fait a priori exception à cette règle?

Nous serions peut-être tentés de dire que ce sont ces questions difficiles qui poussent certains Sages dans le talmud à enseigner:

מסכת סנהדרין דף ע"א.

תניא נמי הכי רבי יהודה אומר אם לא היתה אמו שווה לאביו בקול ובמראה ובקומה אינו נעשה בן סורר ומורה. תניא בן סורר ומורה לא היה ולא עתיד להיות ולמה נכתב דרוש וקבל שכר כמאן כרבי יהודה. איבעית אימא רבי שמעון היא דתניא אמר רבי שמעון וכי מפני שאכל זה תרטימר בשר ושתה חצי לוג יין האיטלקי אבי ואמו מוציאין אותו לסקלו אלא לא היה ולא עתיד להיות ולמה נכתב דרוש וקבל שכר.

Traité Sanhédrin 71a.

Et c'est ainsi qu'on a enseigné: Rabbi Juda dit: si sa mère n'était pas identique à son père par la voix, l'expression et la taille, il ne devenait pas סורר ומורה. On a enseigné: le fils rebel n'a jamais existé et n'existera jamais. Pourquoi alors l'avoir écrit? Etudie et reçoit la récompense. De qui (est cet enseignement)? De rabbi Juda. Et si tu veux, dis qu'il est de Rabbi Simon, car on a enseigné: Rabbi Simon dit, et quoi, parce qu'il a mangé un tartimar de viande et a bu un demi log de vin ses parents le sortent pour qu'il soit lapidé? C'est qu'en réalité, il n'a jamais existé et n'existera jamais. Pourquoi alors l'avoir écrit? Etudie et reçoit la récompense.

[Tout d'abord, nous avons posé une question sur Maïmonide plus haut qui affirmait que le fils rebel était condamné pour sa manière dépravée de boire et manger. A partir des versets il semble qu'une deuxième faute lui était imputée: sa révolte contre ses parents. Et nous nous appuyons sur le commentaire de Na'hmanide. Dans l'enseignement de Rabbi Simon, nous trouvons peut-être la source de Maïmonide, puisqu'il dit 'parce qu'il a mangé un tartimar de viande et a bu un demi log de vin ses parents le sortent pour qu'il soit lapidé? ' Sous entendu que c'est cette manière de boire et de manger qui condamne le jeune homme. Mais alors comment faire avec les versets? Nous proposons que pour Maïmonide, ce ne sont pas deux fautes différentes mais l'une l'expression de l'autre. La manière dépravée de se jeter sur la nourriture et sur la matière est la conséquence est l'expression de la révolte envers les parents. De manière plus profonde, la coupure d'avec l'origine, d'avec son passé, c'est couper avec tout rapport au sens de l'existence, de son corps, la rébellion radicale se concrétise dans l'épicurisme du סורר ומורה. Le Gaon de Vilna enseigne que le penchant pour l'idolâtrie, qui est la coupure d'avec l'origine, est au fond un penchant pour la prostitution.]

Une différence existe entre l'enseignement des deux maîtres. Pour Rabbi Juda, la preuve de l'impossibilité de l'effectivité du din du fils rebel tient dans le fait que la Tora, dans le verset 20 dit: "n'obéit pas à notre voix" duquel Rabbi Juda déduit que le père et la mère doivent ici avoir la même voix. Or pour que le père et la mère aient la même voix il faut qu'ou bien le père ait une voix de femme, ce qui signifierait qu'il est 'סריס' (énuque) ou que la mère ait une voix d'homme, ce qui impliquerait qu'elle est 'איילונית' (femme à qui manque les signes de la féminité). Et puisque nous savons par ailleurs que et l'énuque et la איילונית sont stériles, il devient impossible que le fils rebel puisse

jamais exister, un de ses parents devant selon la lecture de Rabbi Juda être ou énuque pour le père ou **איילונית** pour la mère.

Rabi Simon en déduit l'inexistence du fils rebel du fait que des parents ne causeront jamais une condamnation à mort à leur fils pour des faits pareils. Il n'est donc pas possible que la mise à mort du jeune homme soit effective.

La nuance devient claire: si pour Rabbi Juda, c'est le fils rebel lui-même qui ne peut exister, car son existence impliquerait qu'un énuque ou une **איילונית** puissent avoir des enfants, pour Rabbi Simon c'est plutôt la mise à mort du fils rebel qui est impossible. L'amour des parents est trop grand. En d'autres termes, ce qui sépare ces deux maîtres est que pour Rabbi Juda l'impossibilité tient dans le fait du fils, il ne peut exister un enfant rebel envers des parents qui jouent véritablement leur rôle de parents. Pour Rabbi Simon, si à la limite un fils rebel peut exister, une porte de sortie, le pardon et la possibilité de réparation est toujours possible. Cette possibilité, ce sont les parents.

(Il ressort des Richonim qu'un doute plane sur l'avis des autres Sages: sont-ils d'accord d'affirmer que le fils rebel est un din non effectif mais seulement un enseignement?).

Nous avons dit plus haut que nous serions tentés d'affirmer que les questions mentionnées plus haut étaient à l'origine de cette opinion. Nous pensons qu'il n'en est rien.

Afin d'apporter de la lumière aux questions posées et de manière générale à cette paracha obscure, nous pensons qu'une compréhension de l'opinion de Rabbi Juda et de Rabbi Simon est nécessaire.

Car nous devons poser la question suivante: Comment ces deux maîtres peuvent-ils, alors que ce din est écrit noir sur blanc dans la Tora, enseigner si radicalement qu'il n'est que théorique? Mieux, ils déduisent leur opinion de la Tora elle-même. En effet Rabbi Juda, comme cela est manifeste, et Rabbi Simon de l'enseignement qui déduit du verset " son père et sa mère se saisiront de lui" que et le père et la mère devaient être d'accord pour le traduire en justice, chose impossible au dire de Rabbi Simon.

Que signifie l'enseignement de Rabbi Juda et de Rabbi Simon?

Il semble que l'explication est comme suit:

Nous voyons des hala'hot citées dans la seconde partie de cette étude, que le fils rebel ne devient **'סורר ומורה** que si les parents forment ensemble une unicité réelle. L'origine est une, et c'est en tant que telle qu'elle engendre des fruits. Comme le dit le verset de la Genèse:

בראשית פרק ב פסוק כ"ד

עַל-כֵּן, יֵעֲזֹב-אִישׁ, אֶת-אָבִיו, וְאֶת-אִמּוֹ; וְדָבַק בְּאִשְׁתּוֹ, וְהָיוּ לְבָשָׂר
אֶחָד.

Genèse chapitre 2, verset 24

C'est pourquoi l'homme abandonne son père et sa mère; il s'unit à sa femme, et ils deviennent une seule chair.

Et Rachi de commenter:

רש"י

הוֹלֵד נוֹצֵר עַל יְדֵי שְׁנֵיהֶם וְשֵׁם נַעֲשֶׂה בְּשָׂרָם אֶחָד

Rachi

L'enfant est créé par les deux parents, et c'est en lui qu'ils deviennent une seule chair.

Ainsi, il semble que l'enseignement de Rabbi Juda vise plus à nous apprendre ce qui se joue dans le fond de la paracha du **סוֹרֵר וּמוֹרֵה** que de nous apprendre s'il a existé ou non. Et peut-être que Rabbi Juda, en nous enseignant l'impossibilité de l'existence effective de cette paracha nous révèle le fond de ce que la Tora sous-entend dans cette mitsva: la possibilité de la rébellion. Au fond, Rabbi Juda nous enseigne que ce qui ressort des dinim, est que la rébellion est la coupure d'avec l'origine. Cette coupure ne laisse aucune place à l'existence de la créature. Affirmer que le fils rebel n'existe pas, c'est affirmer que la rébellion n'existe fondamentalement pas. S'il y a rébellion radicale, c'est que l'origine, les parents ne jouent pas leur rôle. Les parents ne sont pas unis. La rébellion n'a de sens que si cette origine joue son rôle d'origine, c'est-à-dire comme origine une. La rébellion n'existe pas, car l'unicité des parents fait toujours défaut.

Ce que nous apprenons ici, c'est d'abord que toute rébellion n'est appelée rébellion qu'en vue de l'origine, et que cette coupure d'avec l'origine est mort pour l'enfant, et de manière générale pour la créature. Ensuite nous apprenons, que la rébellion ne peut vraiment exister, car elle ne devient possible que dans la mesure où il y a décadence de l'origine, c'est-à-dire des parents. Or cette décadence de l'origine qui est la source de la rébellion est ce qui fait qu'au fond il n'y a pas de rébellion véritable. Ce n'est que parce qu'il y a un manque au niveau de l'origine, que le fils se rebelle. Ainsi, nous apprenons que Rabbi Juda pense que la rébellion authentique n'existe pas. On ne peut se révolter contre son origine.

Rabbi Simon, lui, ajoute une autre dimension. (Est-il en désaccord avec Rabbi Juda, ce n'est pas sûr.) Il se place du point de vue des parents, de l'origine. L'origine, même dans les cas les plus extrêmes, reste protectrice, elle offrira toujours une possibilité de retour et de réparation. Elle est matricielle, **רחמנות**.

De manière positive, nous apprenons de cette paracha que l'existence de l'enfant et de manière générale la créature tient dans le fait de reconnaître son origine. Exister, c'est la conscience d'avoir une origine, et le sens de cette existence tient dans la continuation de cette origine par l'individualité de l'enfant ou de la créature. La coupure d'avec l'origine, c'est la mort de l'enfant et de la créature. Cela exige une origine parfaite et unifiée.

Le Maharal de Prague écrit dans son commentaire des aggadot, sur l'opinion de Rabbi Juda:

חידושי אגדות סנהדרין ע"א.

פירוש דבר זה מה שנתן ה' יתברך בתורה מצות סורר ומורה שהוא סר מן הדרך הישר. וצריך שלא שיהיה הסבה לזה אביו ואמו. וכאשר אין אביו ואמו שווים בקול אם כן אין הזיווג שלהם זיווג גמור כי הזיווג השווה צריכים שיהו דומים ושווים. ולכם צריכים שיהו הם שווים בקול ובמראה ובקומה. וא"כ כאשר אין הזיווג זיווג שווה אם הבן סר מן הדרך השווה הסבה לזה אביו ואמו של הנולד אשר הזיווג אינו שווה ודבר זה מביא שיהיה בן סורר ומורה לכן אינו נידון כבן סורר ומורה.

Hidouché aggadot Sanhédrin 71a

L'Explication de cela est que Dieu a donné dans la Tora la mitsva du סורר ומורה qui se détourne du chemin de la droiture. Et il ne faut pas que la cause en soit le père et la mère. Or lorsque le père et la mère ne sont pas identiques quant à leur voix, alors leur union n'est par parfaite. Car l'union parfaite nécessite qu'ils soient identiques et égales. C'est pour cela qu'il est nécessaire qu'ils soient identiques quant à leur voix, leur expression et leur taille. Ainsi, lorsque l'union n'est pas une union entière, alors le fils se détourne du chemin de la droiture et le père et la mère de cet enfant qu'ils ont mis au monde en sont la cause. Car leur union n'est parfaite, et cette chose entraîne que le fils devienne סורר ומורה, et c'est pour cela qu'il ne peut pas dans ce cas être jugé en tant que סורר ומורה.

Ainsi, la Tora enseigne que la rébellion, c'est la coupure d'avec l'origine. Dans le cas hypothétique du fils rebel, du fils qui nie son origine, La Tora enseigne que son existence est déjà tracée. Il finira par voler et tuer. Nous demandions pourquoi cette radicalité, n'y a-t-il pas la téchouva? Mais si c'est du cas hypothétique de la Tora dont nous parlons, alors il s'agit d'un jeune homme dont l'origine est parfaite, unie. Un tel homme qui nie son origine n'a plus de possibilité de retour, car cette possibilité est précisément un certain point d'attache à l'origine. Dans ce cas, il est préférable pour lui de mourir dans son innocence. C'est l'enseignement de Rachi à la suite des Sages:

רש"י פסוק י"ח

ובן סורר ומורה נהרג על שם סופו, הגיעה תורה לסוף דעתו סוף שמכלה ממון אביו ומבקש למודו ואינו מוצא ועומד בפרשת דרכים ומלסטם את הבריות. אמרה תורה ימות זכאי ואל ימות חייב.

Rachi verset 18

Le fils rebel est tué à cause de ce qu'il deviendra. La Tora a pénétré le fond de sa conscience. Un jour viendra où il dilapidera le patrimoine de son père et, cherchant en vain à assouvir ses passions, il se tiendra à la croisée des chemins et détroussera les passants. La Tora dit: "Qu'il meure innocent plutôt que de mourir coupable! "

**Conclusion**

Voici quelques passages du commentaire du Rav Raphaël Hirsch sur notre paracha. La section qui précède notre sujet traite de l'héritage qu'un père lègue à ses fils, et particulièrement à son fils aîné. Le Rav commence par expliquer le sens de cette juxtaposition:

רב הירש פסוק י"ח

ודין בכור לנחלה הבליט את חשיבות הבן כמי שנוטל זכיות ברכוש וממשיך את אשיות האב במשפחה ובבית. על כך מוסיפה התורה את דין בן סורר ומורה שההורים עצמם דורשים את מותו כדי להציל אותו מהשחתה גמורה. . . דין זה תלוי בפרטים שונים. . . ובייחוד של היחס ההורים לזה ויחסם לבן, ורק אם נתקיימה פעולתם המשותפת מילאו ההורים את תפקידם החינוכי ורק אז ניתן לומר שהאשמה תלויה רק בטבע הבן שאין לו תקנה. . .

"כי יהיה לאיש בן" לשון תופסת את בן ביחסו לאביו כאיש והוא בן שהאיש כבר היה זכאי לראות בו את יורשו ואת ממשיכו שלעתיד. . . רעיון זה בולט על ידי הניגוד שבין בן סורר ומורה הנידון כאן לבין הבן הנידון במצווה הקודמת הנקרא "ראשית אונו".

"כי יהיה לאיש בן" – בן הסמוך לגבורתו של איש. על פי ההלכה אלו שלושת החדשים הראשונים אחרי הבאת סימני בגרות, אחרי שכבר עברו עליו שלוש עשרה שנה. "כל ימיו של בן סורר ומורה אינן אלא שלושה חודשים". בהגבלה זו נותנת התורה רמז גדול לכל המחנכים הדואגים לעתידם הרוחני והמוסרי של חניכיהם. בחודשים הראשונים שלאחר גיל בר מצווה רואה התורה את התקופה המכרעת על עתידו המוסרי של האדם. על פי ההשקפה המקובלת הרי בתקופה זו של התעוררות החושנית מתעורר כח הרע שבאדם. ואילו התורה מצפה דווקא בתקופה זו לניצחוננו המכריע של הטוב. היא מצפה שהטוב יתעלה תוך כדי מאבק עם החושניות ויגיע לגבורתו המוסרית של האיש.

"איננו שומע בקול אביו ובקול אמו" רק אם יש לילד גם אב וגם אם, ורק אם גם אביו ואמו הפעילו עליו את השפעתם המחנכת, ורק אם האב והאם מדברים בקול אחד, ורק אם שניהם עומדים מול הילד באותה מידה של כבוד ראש וכבוד, ומעל הכול, רק אם יש בניהם אחדות דעים ורצון משותף – רק אז יכולים הם לומר שלא הם אשמים בקלקלת בנם. אם חסר אחד מכל אלה, ובייחוד אם אין הסכמה בין האב לבין האם ואין הם מחנכים בכיוון אחד הרי קלקלת הילד עדיין איננה מוכיחה את ההשחתה המוסרית של טבעו.

"זולל וסובא". . . כאן רמז גדול לאב ולאם והנחייה חשובה על רוח הבית שצעירים מתכוננים בו לעתידם הרוחני והמוסרי: למען הילדים האלה יישמרו נא מלהבליט אכילה ושתייה כמשימה חשובה של הבית ובני הבית. רק במקום שניתנת הערכה עליונה לערכי הרוח והמוסר רק שם תיווצר האווירה שתגן על הצעירים מפני התבהמות חושניות.

Rav S.R Hirsch verset 18

La loi de l'héritage de l'ainé a souligné l'importance du fils comme celui qui reçoit des droits dans les biens du père et continue la figure de ce dernier dans la famille et à la maison. Ainsi, la Tora ajoute la loi du fils rebelle dont les parents eux même demandent la mort afin de le sauver de sa perte totale... Cette loi dépend de beaucoup de détails différents... et en particulier de la relation qu'entretiennent les parents entre eux et avec leur fils. Ce n'est que s'ils ont réussi à avoir une action commune que l'on peut dire que les parents ont joué leur rôle éducatif et affirmer que la culpabilité revient à la nature du fils pour lequel il n'existe aucune réparation.

" Si un homme a un fils"- 'un fils proche de la force de l'âge'. Selon la halacha ce sont les trois premiers mois après l'apparition des signes de puberté (les poils), une fois passé l'âge de treize ans,

'La période entière du fils rebelle est de trois mois'. Dans cette limitation la Tora donne une allusion majeure à tous les éducateurs qui se soucient de l'avenir spirituel et moral de leurs élèves. La Tora voit dans les premiers mois qui suivent la bar mitsva la période décisive de l'avenir moral de la personne. Selon la conception courante, c'est durant cette période d'éveil des sens que se réveille la force du mal dans l'homme. Pour la Tora on attend de cette période que le bien soit victorieux. Elle souhaite que le bien s'élève par un combat contre les sens et qu'ainsi la personne atteigne une maturité morale adulte.

"sourd à la voix de son père comme à celle de sa mère"- c'est seulement si l'enfant a un père et une mère, seulement si le père et la mère ont su mener à bien leur influence éducative, et seulement si le père et la mère ont une seule voix, c'est seulement si le père et la mère ont su se tenir face à l'enfant avec le même sérieux et avec respect, et par-delà tout, seulement s'il existe entre eux une harmonie de pensée et une volonté commune, qu'alors ils peuvent affirmer qu'ils ne sont pas les coupables de la déficience du fils. Si une de ces caractéristiques vient à manquer, et plus particulièrement, s'il n'y a pas d'accord entre le père et la mère et s'ils n'éduquent leur enfant pas dans une même direction, alors la défaillance de leur fils ne prouve pas la destruction morale de sa nature.

"s'adonne à la débauche et à l'ivrognerie"- ...La Tora donne ici une allusion au père et à la mère, et une marche à suivre importante pour l'esprit de la maison dans lequel les enfants préparent leur avenir spirituel et moral: pour le bien de ces enfants, il est nécessaire de s'abstenir de donner trop d'importance à la nourriture et à la boisson comme s'ils étaient des missions importantes de la maison et de la famille. C'est seulement là où les choses spirituelles et morales sont valorisées qu'apparaîtra une ambiance protectrice des enfants face au danger de l'animosité des sens.